

L'AMP effectuera une veille et l'analyse de la gestion contractuelle de projets numériques dans les organismes publics

Actualité

16 juin 2025

Dans le contexte où certains projets technologiques ont mis en lumière des enjeux relatifs à l'octroi et l'exécution des contrats publics, la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a demandé à l'Autorité des marchés publics (AMP) d'effectuer une veille et une analyse approfondies du processus d'octroi et d'exécution des contrats liés à des projets de transformation numérique des organismes publics, en portant une attention particulière aux éléments suivants :

- Planification des projets
- Processus d'octroi des contrats
- Gestion des coûts et des échéanciers
- Gouvernance contractuelle

À cette fin, à partir d'un échantillon représentatif de projets, l'AMP aura à :

- Identifier les pratiques contractuelles pouvant mener à des problématiques observées dans la gestion contractuelle des projets numériques.
- Documenter les facteurs susceptibles d'expliquer les difficultés ou les résultats mitigés dans l'exécution et la gestion des projets ciblés.
- En fonction des constats, proposer des recommandations concrètes et applicables quant aux meilleures pratiques à mettre en œuvre visant à renforcer la performance, la transparence et la reddition de comptes dans la conduite des projets TI.

Ce mandat s'ajoute à l'[examen déjà en cours](#) du processus d'attribution et d'exécution du contrat de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans le cadre du projet CASA/SAAQcllic.

Emplois

Accès à l'information

Accessibilité

Droits d'auteur

Confidentialité

Charte de la langue française

info@amp.quebec

1 888 335-5550



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS